



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC)
G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, M.R.C. DE BELLECHASSE, tenue le mardi 25 janvier 2022, à 20h12, en visioconférence et à laquelle étaient présents:

M. Éric Asselin	M. Marc Martineau
M. Vincent Bilodeau	Mme Rosanne Pomerleau
Mme Roxanne Boudreault-Guimond	M. Nicolas Turcotte

Tous formants quorum sous la présidence de M. Gilles Nadeau, maire.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais siège en séance extraordinaire ce 25 janvier 2022, par visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021. Sont présents à cette visioconférence : Chacune des personnes ci-haut mentionnées s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Johanne Simms.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'ordre du jour et adoption;
3. Présentation des prévisions budgétaires 2022;
4. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;
5. Période de questions sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;
6. Adoption des prévisions budgétaires 2022;
7. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;
8. Levée de l'assemblée.

220116 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉE PAR M. Marc Martineau

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

3. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

M. Gilles Nadeau, maire, présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022 prévoyant des revenus et appropriations de 3 421 945 \$ au niveau des activités financières et des dépenses et affectations équivalentes. Les activités d'investissement totalisent 5 593 608 \$.

4. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Le Programme triennal d'immobilisations prévoit des investissements de 5 593 608 \$ en 2022, de 7 794 650 \$ en 2023 et de 1 293 000 \$ en 2024.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Aucune question reçue des citoyens.

6. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

CONSIDÉRANT le budget déposé;

CONSIDÉRANT que ce projet de budget contient les orientations données par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal présente les prévisions 2022 de la Municipalité;

Budget des dépenses 2022	
Administration générale	700 310 \$
Sécurité publique	479 395 \$
Transport routier	966 762 \$
Hygiène du milieu	951 553 \$
Santé & Bien-être	20 000 \$
Urbanisme, zonage, développement	169 819 \$
Loisirs, culture, organismes	331 467 \$
Frais de financement	32 000 \$
Conciliations à des fins fiscales	
Amortissement	(632 161 \$)
Remboursement capital-dette	162 800 \$
Activités d'investissement	280 000 \$
Surplus accumulé affecté	(100 000 \$)
Remboursement au fonds de roulement	60 000 \$
Total des dépenses	3 421 945 \$

Budget des revenus 2022	
Taxes sur valeur foncière	2 196 726 \$
Tarification services municipaux	616 708 \$
Paiement tenant lieu de taxes	63 703 \$
Recettes de sources locales	353 500 \$
Transferts conditionnels	191 308 \$
Total des revenus	3 421 945 \$



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

220117 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR Mme Rosanne Pomerleau

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires 2022 pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 soient adoptées telles que présentées précédemment.

Résolution adoptée à l'unanimité

7. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

220118 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau

APPUYÉ PAR M. Éric Asselin

ET RÉSOLU d'adopter le Programme triennal d'immobilisations qui prévoit des investissements suivants :

Investissements	2022	2023	2024
Administration	680 000 \$	555 000 \$	5 000 \$
Sécurité publique	91 550 \$	75 250 \$	12 000 \$
Transport routier	4 091 608 \$	2 084 400 \$	1 276 000 \$
Hygiène du milieu	17 300 \$	60 000 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme développement	182 100 \$	65 000 \$	0 \$
Loisirs et culture	531 050 \$	4 955 000 \$	0 \$
Total	5 593 608 \$	7 794 650 \$	1 293 000 \$

Résolution adoptée à l'unanimité

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

220119 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault Guimond

APPUYÉE PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20h28.

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;


Gilles Nadeau,
Maire


Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

[A large diagonal line is drawn across the page, likely indicating that the content is blank or redacted.]